

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 à 20 HEURES 30

Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3 Pouvoir : 1 Votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le vendredi vingt-quatre novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Montfleur légalement convoqué le 21/11/2017 s'est réuni en séance exceptionnelle, sous la présidence de M. Jean-Claude NEVERS, Maire.

**PRESENTS : Mrs Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Frédéric JONESCO, Jean-Claude NEVERS, André PERICO.
Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Nathalie MARTEL.**

Absents excusés : Mme Nathalie GUYENET (A donné pouvoir à M. Jean-Claude NEVERS), M. Jacques GIBOZ, M Erwan QUINIOU

Secrétaire de séance : M. André PERICO

Délibération n°2017-41 : Constitution de partie civile dans l'affaire « Ministère Public/Gaec CHAVAND Frères » suite à divagations d'animaux, troubles de l'ordre public, nuisances sonores, non-respect du règlement national d'urbanisme, du règlement départemental sanitaire et de l'environnement

M. le Maire justifie le caractère exceptionnel du délai de convocation de cette séance étant donné l'urgence à délibérer suite à la convocation au Tribunal Correctionnel le 05 décembre et le rendez-vous avec l'avocate le 29 novembre.

Considérant que la délibération du Conseil Municipal n°2017-16 du 21 février 2017 pourrait être considérée comme insuffisante pour autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune dans la présente affaire,

Considérant qu'il est nécessaire que soient rétablies la sécurité des automobilistes, la tranquillité et la salubrité au hameau de Pont-des-vents ;

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR sur 9 :

- AUTORISE M. le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune à la suite de l'engagement par Mme BEURTON Elsa, Substitut du Procureur de la République près du Tribunal Correctionnel de Lons-Le-Saunier des poursuites à l'encontre de Mrs Philippe et Jean-Paul CHAVAND représentant le GAEC CHAVAND Frères.
- SOLLICITE la condamnation solidaire « CHAVAND » à régler à la commune de Montfleur la somme totale de 25 000 € au titre des dommages et intérêts, de la remise en état de la rue de la rivière, de la réparation des panneaux de stationnement et du hameau de Pont-des-Vents, du coût des envois annexés à la présente, du préjudice moral compte-tenu du temps passé et des interventions de jour et de nuit ainsi que la somme de 1000 € sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le 1^{er} décembre 2017

Le Maire, Jean-Claude NEVERS